Page : 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 19.03.2020 Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

XD 1076 BIO · Nom du produit:

· Code du produit: 161266

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation Dégraissant à base d'esters végétaux Réservé aux utilisateurs professionnels.

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: **HAFA France**

ZI - Allée Clotaire 1er - BP 243

F-76197 YVETOT

Tél: 02.35.95.45.54 Fax: 02.35.95.83.63 Courriel: fds@hafa.org Site Internet: www.hafa.org

1.4 Numéro d'appel d'urgence: ORFILA (INRS): 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

· Pictogrammes de danger

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



Danger

· Mention d'avertissement

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03%

aromatiques.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les · Mentions de danger

voies respiratoires.

· Conseils de prudence P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 19.03.2020 Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020

Nom du produit: XD 1076 BIO

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des matières

non dangereuses d'origine végétale

Composants dangereux:

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03% Numéro CE: 934-954-2 50-100%

Reg.nr.: 01-2119826592-36 aromatiques.

🕸 Asp. Tox. 1, H304

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques ≥30%

· Indications complémentaires: Note P:

Contient moins de 0,1% de benzène.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en

écartant bien les paupières.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

> Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au

moins 48 heures après un accident.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou

d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection intégrale.

(suite page 3)

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020 Date d'impression: 19.03.2020

Nom du produit: XD 1076 BIO

· Autres indications

(suite de la page 2)

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives

administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non

protégées.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans

les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par

endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément

au point 13.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau,

les yeux et les vêtements. Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 19.03.2020 Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020

Nom du produit: XD 1076 BIO

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste

de travail:

particulière(s)

Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

 Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³, sur 8 heures

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au

moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et

d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture

pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

• Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de

formation d'aérosol ou de brouillard.

· Protection des mains:



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au

produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2020 Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020

Nom du produit: XD 1076 BIO

· **Protection du corps:** Utiliser une tenue de protection.

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme: Liquide Couleur: Incolore

· Odeur: De type pétrolier

· Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: < -20 °C **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** 230 °C

• Point d'éclair: > 100 °C (NF EN 22719)

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

• Température d'auto-inflammabilité: >230°C

· Limites d'explosion:

 Inférieure:
 1,0 Vol %

 Supérieure:
 6,0 Vol %

· Pression de vapeur: Non déterminé.

• **Densité à 25 °C:** 0,805 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

· Viscosité:

Cinématique à 40 °C: 2,5 mm²/s

· Teneur en solvants:

VOC (CE) 0 %

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

• **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flamme et sources d'étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

· 10.5 Matières incompatibles: Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

- FI

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2020 Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020

Nom du produit: XD 1076 BIO

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03% aromatiques.

 Oral
 LD50.
 >5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)

 Dermique
 LD50.
 >3.160 mg/kg (Lapin) (OCDE 402)

 Inhalatoire
 LC50/4h.
 >5.266 mg/m³ (Rat) (OCDE 403)

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules

germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C13-C16, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 0,03% aromatiques.

NOELR >1.000 mg/l (Daphnia) (21d)
>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)

LL50 >3.193 mg/l (Acartia tonsa) (ISO 14669 - 48h)

LL50 (96h) >1.028 mg/l (Scophthalmus maximus) (OECD 203)

ErL50 (72h) >10.000 mg/l (Skeletonema costatum) (ISO 10253)

12.2 Persistance et

dégradabilité Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de

bioaccumulationPas d'autres informations importantes disponibles. **12.4 Mobilité dans le sol**Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Page: 7/8

(suite de la page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.03.2020 Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020

Nom du produit: XD 1076 BIO

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

• Recommandation: Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

(suite page 8)

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 19.03.2020 Numéro de version 8 Révision: 19.03.2020

Nom du produit: XD 1076 BIO

(suite de la page 7)

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et

règlements d'interdiction

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les solvants organiques liquides à usage professionnel."

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· Phrases importantes : H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route · Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente